



Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Commission Cycliste de la Haute-Garonne
10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

Email : contact@cyclismefsgt31.fr - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

CLUB : COMMISSION CYCLSITE FSGT 31

Tel : 06 – 71 – 79 – 32 - 48

REGLEMENT EPREUVE CYCLISTE

NOM DE L'EPREUVE : Challenge des Nocturnes à Candie, 5, 12, 19, 26 juillet et 2, 9, 16, 23, 30 aout 2017

DATE : 5, 12, 19, 26 juillet et 2, 9, 16, 23, 30 aout 2017 **LIEU :** Candie – Toulouse ch. De la Saudrune

LONGUEUR DU CIRCUIT :

Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
1 ^{ère}	19 heures	20 heures 30	1H + 20 trs		
2 ^{ème}	19 heures	20 heures 30	1H + 20 trs		1 bouquet aux vainqueurs
3 ^{ème}	19 heures	20 heures 30	1H + 20 trs		de chaque catégorie
4 ^{ème}	18 heures	19 heures	1H + 10 trs		+
5 ^{ème}	18 heures	19 heures	1H + 10 trs		Récompenses aux 3 premiers
Féminines	18 heures	19 heures	1H + 10 trs		
Cadets	18 heures	19 heures 01	1H + 10 trs		
Minimes	17 heures 30	18 heures	40 min		

Remise des dossards (lieu) : _____

Itinéraire :

L'épreuve qui est ouverte aux catégories renseignées ci-dessus, est disputée sous le règlement cyclisme de la région Midi-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Braquets minimes garçons et filles : 7,01 (46x14) Cadets ou Cadettes : 7m62 (50x14), Féminines 17 et 18 ans : 7.62 si elles courent avec les cadet(te)s. Juniors : 7.93 si l'épreuve leurs est réservée. Braquets libres pour les autres catégories. Des contrôles de braquet peuvent être mis en place avant le départ ou à l'arrivée. Matériel et équipements conformément à l'article 09 du règlement Fédéral. Pour des raisons de sécurité, le port de caméra sur le casque, le vélo ou le concurrent est strictement interdit.

Si les départs sont prévus séparés, l'organisateur, se réserve le droit de regrouper ou de séparer des catégories en fonction du nombre de participants inscrits.

Observations :

En fonction de la météo ou d'évènements imprévus qui pourraient mettre en danger les participants, l'organisateur en concertation avec le collège de commissaires pourra décider d'annuler l'épreuve ou de réduire le nombre de tours. Si deux épreuves sont organisées, Il est interdit aux concurrents de la deuxième épreuve de s'échauffer sur le circuit qui leurs sera ouvert seulement après l'arrivée du dernier concurrent de la 1^{ère} course.

Tarif engagement : 6€ pour course en circuit. En cas d'ouverture aux non licenciés FSGT ce tarif sera doublé pour ces derniers.

Epreuve ouverte exclusivement aux licenciés FSGT sauf pour les benjamins/minimes non licenciés Fsgt acceptés sous présentation d'une licence compétition, ou d'un certificat médical mentionnant « la non contre indication au cyclisme de compétition » avec une autorisation parentale pour tout mineur.